

CDEN DU 7 NOVEMBRE 2023

- **Déclarations liminaires** : SUD Education, FSU, SGEN-CFDT, FCPE.
- **Approbation du PV du CDEN du 27 février 2023** : à l'unanimité moins une abstention.
- Les organisations ci-dessus, le Dasen, le Préfet reviennent sur le lâche assassinat du professeur Dominique Bernard et assurent ses proches ainsi que la communauté éducative dans son ensemble de tout leur soutien.
- Le Préfet évoque ensuite le problème du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement et assure, que tous les services concernés travaillent de concert, que les forces de sécurité intérieure sont mobilisées également.
- **Bilan de rentrée dans le premier degré**, présenté par le Dasen.
Concernant les effectifs, la baisse cette année est plus forte qu'escomptée mais les projections pour la rentrée 2024 semblent assez favorables, avec une progression prévue de + 5 élèves.

Au total, il y a 10312 élèves dans le 1^{er} degré public et 1043 dans le privé. On compte 128 écoles. Le E/C (nombre d'élèves par classe) est de 19,6 et le P/E (nombre d'enseignants sur 100 élèves) est de 6,95 (chiffre en augmentation chaque année). Ces deux indicateurs sont les plus favorables de l'académie.

Côté enseignants, on compte 737,5 ETP (hors contractuels) dont 18 stagiaires, 4 alternants, 2 AED pré-pro.
Il y a 16,5 postes de contractuels, tous sur des supports de brigades.

Le Dasen détaille ensuite les mesures d'ajustement de cette rentrée :

- 2 fermetures provisoires : Gap Pasteur (6ème classe) et Gap Puymaure (9ème classe).

- 3 ouvertures provisoires - mais celle de Chorges est annoncée par le Dasen comme définitive !

» Chorges (13ème classe), Gap Charance (3ème classe), La Tourronde (5ème classe).
Cas de l'école du Poët (REP) : les locaux n'offrent aucune possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire donc un professeur est surnuméraire pour permettre un dédoublement de classe.

- Poste UPE2A à Gap Porte-Colombe : le Dasen indique, que ce poste a vocation à être pérennisé, voire renforcé. L'itinérance de ce type de poste est nécessaire, afin d'éviter des déplacements aux élèves et d'éviter également de scolariser les enfants allophones dans une même école. La réflexion des services à ce sujet est en cours mais n'est pas encore aboutie.

Un représentant de la FSU exprime le fait que l'élève allophone bénéficie du

dispositif durant 1 année scolaire ; au bout d'un an l'élève n'est plus considéré allophone, pour autant il n'est pas devenu francophone et les difficultés rencontrées liées au manque de maîtrise de la langue restent immenses. Pour Monsieur Le Dasen, cet élève devient alors EBEP mais peut bénéficier de l'aide du CASNAV.

- 1 emploi de décharge (2 X 50%) pour des missions d'enseignant ressource pour les troubles et difficultés de comportement (Tallard et St Chaffrey)
- renforcement des brigades de remplacement : + 10 postes de brigade, + 16,5 postes de contractuels.

Le Dasen rappelle ensuite les différentes étapes de l'élaboration de la carte scolaire. Nouveauté à compter de cette année : après les remontées des directeurs, des IEN, des mairies, des échanges auront également lieu en commission des maires.

Une représentante des personnels évoque un problème de remplacement à l'ITEP des Lavandes : une des 3 enseignantes travaille à 75 % donc 3 jours par semaine, mais il n'y a personne de nommé pour la remplacer sur le 4ème jour. Les élèves sont alors répartis entre les deux enseignantes restantes un jour par semaine. Cela ne se fait nulle part ailleurs et n'est souhaitable ni pour les élèves, ni pour les enseignantes. Pourquoi ne pas nommer un enseignant un jour/semaine, puisqu'il s'agit d'un temps partiel accordé ?

Madame Brun, adjointe au Dasen répond, que l'administration a fait le choix de cette organisation et que « cela ne présente aucune difficulté ».

La FSU-SNUipp 05 ne comprend pas les raisons de ce choix. Serait-il concevable ailleurs, à Gap, à Embrun, de répartir toute une classe un jour par semaine et toute l'année faute d'enseignant ?

• Bilan de la rentrée dans le second degré

Effectifs

- en **collège** : Constat d'une légère augmentation des effectifs mais aucune tendance d'évolution se dessine. La modification de la carte scolaire réalisée l'an passée a permis d'enrayer la perte constante d'élèves au collège Centre (Les élèves venant des Eyssagnières ont le choix de venir soit sur Fontreyne soit sur Centre). Il est proposé d'élargir l'offre de double sectorisation à l'école de La Roche des Arnauds.
- en **lycée** : Constat d'une baisse des effectifs sans qu'une explication rationnelle soit trouvée. Chacun s'interroge sur la perte d'effectif que ne peut justifier le nombre de déménagement de familles.
- Dans le **privé**, stabilisation des effectifs globalement sauf en lycée où l'effectif bondit de 9,5 %.

Moyens

En collège, avec un peu moins de 50 élèves de plus à la rentrée et une dotation identique, le rapport E/D évolue à la hausse avec 24 élèves par classe en moyenne.

- **École inclusive**

Le nombre d'élèves reconnus en situation de handicap augmente chaque année. Dans notre département, 6 % de l'effectif total des élèves scolarisés en milieu ordinaire est en situation de handicap, soit 14 % de plus qu'en 2022. C'est très au-dessus de la moyenne des autres départements de l'académie, Le Dasen estime que la MDPH du département est encline à attribuer facilement une reconnaissance de handicap. Toutefois un représentant des personnels rappelle que les notifications se basent avant tout sur des avis médicaux.

- Dans le second degré, les effectifs augmentent et en collège, l'effectif maximal (10) n'est pas respecté : tous les dispositifs comptent 12 élèves ou plus, 13 élèves sont sur liste d'attente.

Sur le principe d'inclusion, le DASEN souligne que l'élève fait partie d'une classe ordinaire et bénéficie du dispositif ULIS. Pas l'inverse. Ainsi se justifie le dépassement préconisé des effectifs de classe ULIS dans tout le département

Rappel BO 2015 : Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix. Les critères de modulation du nombre d'élèves bénéficiant de l'ULIS s'appuient sur les temps de présence effectifs dans le dispositif et les temps d'inclusion scolaire en classe ordinaire ainsi que sur les projets personnalisés de scolarisation.

- Dans le premier degré,

On compte 10 dispositifs ULIS et la recommandation de 12 élèves max/dispositif est globalement bien respectée (2 ULIS seulement à 13, 1 ULIS à 10). Ce choix a conduit à ce qu'il y ait une dizaine d'élèves sur liste d'attente. On note une légère diminution du nombre d'élèves bénéficiant du dispositif ULIS, mais sans doute est-ce dû à la création d'une UEEA. Le DASEN explique ensuite, que la « gestion » des élèves porteurs de handicap est vouée à évoluer, les PIALS, trop nombreux, étant amenés à disparaître au profit des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité). 3 départements, dont le Var, vont tester cette nouvelle organisation, qui pourra placer « des personnels de l'éducation nationale en renfort » et surtout définir le nombre d'heures d'accompagnement en lieu et place de la MDPH. Cette nouvelle structure va être très gourmande en personnels, mais le Dasen assure, que des postes seront créés...

- **Demandes de modification des horaires scolaires pour la rentrée scolaire 2023 : votées à l'unanimité**

Les écoles de Poligny, Savines, les Orres, Jarjayes, Orpierre ont demandé de légères modifications de leurs horaires, essentiellement pour des raisons pratiques d'organisation de la cantine et des transports.